

# CONSULTATION INTERNATIONALE

(N° 2013 A 2083)

La STEG se propose de lancer une Consultation Internationale N° 2013 A 2083 pour :

## **L'ACQUISITION D'UN MESUREUR-ENREGISTREUR DE CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES.**

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Elles doivent parvenir à la STEG, sous triple enveloppe cachetées par voie postale en recommandée ou par rapid poste ou déposée au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge), au plus tard le **Judi 15 Août 2013 à 12H30** à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la Commission des Achats Communs (DAG)**

**De la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -- 38 Rue Kamel ATATURK-1021 Tunis**

### **CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2013 A 2083 : « ACQUISITION D'UN MESUREUR-ENREGISTREUR DE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES »**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

#### **Pour les soumissionnaires étrangers :**

\* Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire (GREFFE) (originale) doit être approuvé par les services consulaires et diplomatiques Tunisiens à l'étranger.

#### **Pour les soumissionnaires locaux :**

- \* Un certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de sécurité Sociale (original ou copie certifiée conforme).
- \* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (original ou copie certifiée conforme).
- \* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur, le soumissionnaire qui est en état de redressement amiable est tenu de présenter une déclaration à cet effet (original).

**Les soumissionnaires (locaux et étrangers)** doivent également accompagner leurs offres de :

- \* Une déclaration sur l'honneur, présentée par le soumissionnaire, spécifiant son engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par soi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (original).
- \* Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).

La validité des offres sera de **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué auprès de la DAG/DL/DPAC/DACG/ Bâtiment B-3<sup>ème</sup> Etage, 38 Rue Kemal ATATURK-Tunis-TUNISIE-Tel : 71.341.311 **sur présentation d'une demande écrite et contre paiement de la somme de 70 Dinars non remboursables.**

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant, d'une façon régulière, retiré le cahier des charges.

**La séance d'ouverture des plis technico-financiers est non publique.**